



Monsieur le Président,

Depuis le début de l'année 2008, les mobilisations se multiplient contre la politique sociale régressive du gouvernement : franchises médicales, passage aux 41 annuités, report de l'âge limite de départ à la retraite à 70 ans, attaque contre les 35 heures, vie chère .....

En cette période de récession, l'augmentation à hauteur de 0.3 % des salaires est une réelle bouffée d'oxygène pour nos budgets !!!!!

L'action sociale, qui devait être une priorité de la réforme de l'état, n'est pas épargnée par la politique de restrictions budgétaires. Nous avons ainsi à déplorer la perte de la réserve de 6 % qui aurait dû nous être restituée en fin d'année et qui rejoint finalement le budget de l'état. Miracle de la LOLF !!!! Cette perte de réserve impacte en particulier le Budget d'Initiative Locale (BIL)

Par exemple, sur l'arrondissement de Lille, la baisse de valeur faciale du bon d'achat, de Noël qui passe de 25 € à 21.80 €, est en partie liée au « hold-up » effectuée sur la réserve. On peut s'interroger sur le montant de la prochaine réserve et sur son affectation, et nous resterons vigilants sur son utilisation dans le cadre de l'action sociale ministérielle.

En matière de restauration, nous exigeons une revalorisation substantielle du montant du ticket restaurant permettant une alimentation saine et équilibrée. Néanmoins la revendication première de la CGT demeure la restauration collective pour tous de qualité et à moindre coût.

De plus en plus de collègues rencontrent des problèmes de logements, liés à la cherté dans le parc locatif privé et à la pénurie de logements sociaux dans le département. Quelles sont les réponses dans le cadre d'expulsions de collègues par exemple ? De plus, la saisie de la Délégation par les agents dans la difficulté ne va pas de soi.

L'action sociale dans le cadre interministériel est également touchée par la politique gouvernementale de restrictions budgétaires. La suppression en 2009 de l'AMD (Aide Ménagère à Domicile) a été décidée de manière unilatérale par l'état employeur. Cette décision fait suite à la suppression de l'aide à l'amélioration de l'habitat des retraités au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette décision va totalement à l'encontre des annonces gouvernementales de prise en charge de la dépendance dans le cadre du maintien à domicile. Il s'agit là d'une politique à très courte vue, qui mettrait au ban de la société nos aînés, qui rencontrent déjà de gros problèmes de pouvoir d'achat accrus depuis la désindexation du montant des pensions sur les salaires.

Nous rappelons notre demande de formation pour les membres du CDAS, ainsi que notre demande de réunions communes avec les membres du CHS

Pour la CGT

Les représentants au CDAS.